

CONDITIONS GENERALES 2026
« La location est personnelle.
Il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers »

LOCATION D'EMPLACEMENT ET/OU MOBIL-HOME / CHALET : Les journées réservées non occupées sont facturées. Il sera accepté 6 personnes maximum (de 1 à 6 pour les locations, selon location) pour des raisons de sécurité en cas d'évacuation en urgence du terrain de camping. Les mineurs non accompagnés d'un parent, référent adulte responsable ou d'un tuteur légal ne peuvent être admis sur le terrain. Une pièce d'identité pourra être exigée à l'arrivée.

Tout campeur doit obligatoirement porter son bracelet d'identification, remis lors de l'arrivée.

CAUTIONS MOBIL-HOME / CHALET : Une caution de 350 euros sera demandée au locataire à son arrivée et lui sera restituée dans les 8 jours, après vérification de l'état des lieux (restituée si l'hébergement est rendu sans dommage).

Une caution de 100€ sera demandée pour le ménage et la vaisselle (restituée si l'hébergement et la vaisselle sont rendus propres)

LA RESERVATION : Le contrat doit nous être retourné dûment complété et signé dans un délai de deux semaines. Au-delà de ce délai, la disponibilité de l'hébergement n'est pas garantie. La réservation ne devient effective qu'après notre accord (envoi d'un exemplaire du contrat signé par le responsable du camping) et le versement de l'acompte effectué.

Le règlement du solde devra être effectué 30 jours avant l'arrivée du locataire.

A défaut de paiement intégral 30 jours avant votre arrivée, le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée.

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement.

ACOMPTE A LA RESERVATION : 25 % du montant total du séjour. Les frais de dossier sont non remboursables.

LE JOUR DE L'ARRIVEE : L'emplacement ne sera disponible à partir de 15h et devra être libéré avant 12h le jour du départ. La location de Mobil-home et chalet sera disponible à partir de 16h et devra être libérée avant 10h le jour du départ (état des lieux de 8h30 à 9h50 en juillet et août selon les disponibilités du planning des visites) ;

Le locataire s'engage à respecter les horaires d'ouverture du bureau d'accueil. Le camping est équipé d'une barrière automatique. Vous devez vous stationner en dehors et venir retirer votre badge à l'arrivée pendant les heures d'ouverture de l'accueil.

TOUTE MODIFICATION du contrat d'origine (durée, identité, nombre des occupants, etc...) devra être signalée au camping et faire l'objet de l'accord du responsable. En cas de déclaration inexacte, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

ANNULATION : La souscription à l'assurance annulation est fortement conseillée. Le montant est de 4% du séjour total (hors frais de réservations et taxe de séjour) à régler lors de la réservation. Conditions détaillées sur notre site internet ou par courrier à votre demande.

Aucun remboursement ne sera possible sans souscription à l'assurance.

Tout séjour commencé est dû dans sa totalité. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

ANIMAUX – Sous certaines conditions (Hors chien de catégorie 1 et 2) - Un seul animal par emplacement et locatif.

Les animaux sont acceptés, en supplément (3,40€ à 3,55€ par jour selon période).

Le passeport européen à jour de l'animal est obligatoire — sans ce document l'animal ne sera pas accepté sur le camping. Les chiens et autres animaux doivent être tenus en laisse. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ne sont pas acceptés.

Les animaux ne doivent pas être laissés seuls sur le terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

VEHICULE : Un seul véhicule par emplacement. Tout badge d'accès perdu sera facturé 32€.

VISITEUR : Il n'est admis qu'après autorisation du bureau d'accueil. Il devra laisser son véhicule à l'extérieur du camping. Tout visiteur sera sous la responsabilité de la personne visitée. Il devra quitter le camping avant 23h.

OBLIGATIONS DU LOCATAIRE : Le locataire devra se conformer au règlement intérieur du camping affiché à l'accueil, une copie peut vous être fournie sur demande. En cas de non-respect du règlement intérieur et du contrat de location, le camping se donne le droit de résilier ce contrat sans verser aucune indemnité.

HORAIRES DU BUREAU D'ACCUEIL : En saison : de 9h30 à 13h et de 14h30 à 19h. En dehors de cette période, les horaires d'ouverture du bureau d'accueil sont affichés à l'entrée.

DROIT A L'IMAGE : Vous et les autres participants du séjour pouvez être photographié ou filmé pour les besoins publicitaires du camping (brochure et partenaires publicitaire du camping, site internet, réseaux sociaux). En cas de refus, vous devez le notifier, par écrit, lors de votre arrivée auprès du personnel de l'accueil.

MEDIATION DE LA CONSOMMATION : Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

La Médiation Tourisme et Voyages – www.mtv.travel – elwardi@mtv.travel

Le Vieux Moulin – Camping **

Avenue Maurice Samson – 85360 la Tranche-sur-Mer

Tél. 02 51 28 93 48

accueil@campinglevieuxmoulin.fr – www.campinglevieuxmoulin.fr

SPL Evasion à la Tranche-sur-Mer au capital de 99 900€ - RCS 80767175500021 la Roche-sur-Yon - APE 5530Z